



LA DEMATERIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

**Une démarche en ligne plus simple, plus rapide et accessible à tous
qui répond aux enjeux de modernisation des services publics.**

(Dispositif obligatoire introduit par l'article 62 de la loi Elan)

LES AVANTAGES DE LA DEMARCHE EN LIGNE

- **Un service en ligne accessible 7/7j – 24/24h depuis chez vous, plus besoin de vous déplacer en mairie ou de poster votre dossier**
- **Un suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel et des échanges simplifiés avec l'administration**
- **Une aide en ligne pour vous aider dans la constitution de votre dossier**
- **Un gain d'argent et de temps, plus de frais postaux ou de photocopies**

COMMENT DEPOSER MON PROJET EN LIGNE

- **Se connecter sur le site de la commune - onglet « urbanisme »**
www.saintvallierdethiey.com
- **Créer son compte sur son espace usager à l'adresse suivante :**
<https://sve.sictiam.fr/#/communesList>
- **Choisir la commune sur laquelle se situe son projet**
- **Choisir et remplir sa demande d'autorisation grâce à l'assistant**
- **Ajouter les pièces constitutives sous format numérique d'une taille maximum de 30 Mo par document. Les extensions de format de fichier acceptées sont : *pdf, *jpg, *png.**
- **Pour savoir quelles pièces joindre à sa demande, se référer à la notice explicative formulaire Cerfa n° 51434#12**
<https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51434&cerfaFormulaire=13703>
- **Dans tous les cas, il vous faut fournir un plan de situation, le site**
<https://www.cadastre.gouv.fr/> **vous permet de télécharger un fonds cadastral**
- **Valider et envoyer son dossier, il sera automatiquement réceptionné par la commune**

Mon maire reste le signataire des autorisations d'urbanisme

Le service urbanisme de la Commune est à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche

lors de ses permanences les lundis et jeudis matins

de 8 heures à 12 heures ou par mail

à l'adresse suivante urbanisme@mairie-saintvallierdethiey.fr

A noter que le dépôt papier est toujours possible,

en Mairie, ou par l'envoi d'un courrier en recommandé.

Il ne nécessitera qu'un exemplaire en format A4 ou A3 maximum.



Mairie de Saint Vallier de Thiey

2 Place de l'Apié BP n° 36 - 06460 SAINT VALLIER DE THIEY

Téléphone : 04 92 60 32 00 Fax : 04 92 60 32 09 Mail : mairie@mairie-saintvallierdethiey.fr

Site internet : www.saintvallierdethiey.com